



**Pôles de compétitivité.** Le Conseil général a voté 2,1 ME de soutien aux projets alto-séquanais de Recherche et Développement des pôles de compétitivité franciliens réparti entre les PME et établissements d'enseignement supérieurs suivants : Pour le Pôle Cap Digital : 676.800 euros aux sociétés Pertimm et l'Ecole Centrale de Paris. Pour le Pôle Systematic : 328.700 euros aux sociétés Transatel et Evitech. Pour le Pôle Medicen : 872100 euros à l'Université Paris Sud 11. Pour le Pôle Mov'eo : 233.700 euros aux sociétés Logiway et Sherpa Engineering. Ce soutien va permettre d'accompagner ces entreprises dans le développement de projets de Recherche et Développement innovants, dans le le cadre du 4ème appel à projets des pôles de compétitivité franciliens. Les projets retenus appartiennent aux domaines du multimédia, des contenus numériques, logiciels et systèmes complexes, du domaine médical ou automobile.